

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE910

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 34

A l'alinéa 25, supprimer la référence :

« 10, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une référence superfétatoire.